

Niveau :	DIPLÔME D'UNIVERSITÉ					DU 60 ECTS
Domaine :	COMPTABILITE ET GESTION DUCG					
Mention :	Préparation aux épreuves du Diplôme de Comptabilité et de Gestion					
Volume horaire étudiant :				875 h		875 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p style="text-align: center;">Chadouli SI-MOHAMED</p> <p style="text-align: center;">☎ 03.80.39.64.71 gea-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p style="text-align: center;">Responsable du service scolarité</p> <p style="text-align: center;">Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10</p> <p style="text-align: center;">Suivi GEA ☎ 03.80.39.65.39 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p style="text-align: center;">Suivi pédagogique ☎ 03.80.39.64.70 gea-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p style="text-align: center;">SEFCA <i>Service commun de formation continue et par alternance</i> ☎ 03.80.39.55.28 / 51.98 alternance-iut@u-bourgogne.fr</p>
<p style="text-align: center;">Composante(s) de rattachement :</p>	<p style="text-align: center;">IUT DIJON-AUXERRE Département Gestion des administrations et des entreprises GEA Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX</p>

Objectifs de la formation et débouchés :

Le **DUCG** (Diplôme Universitaire de Comptabilité et Gestion) a pour objectif de **préparer aux unités d'enseignement (UE) de l'examen national du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)**.

Le DCG est issu de la réforme des **diplômes menant à l'expertise comptable**. Il s'inscrit dans le schéma LMD et son obtention permet de valider un niveau Licence. Il est la principale voie d'accès aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, et aussi à certains postes de cadres dans le domaine de la gestion.

➤ MÉTIERS VISÉS

- Collaborateur, Expert-comptable en cabinet comptable,
- Cadre comptable et financier dans des entreprises industrielles ou commerciales, des administrations ou des banques,
- Contrôleur de gestion,
- Auditeur comptable et financier,
- Réviseur, etc.

➤ POURSUITE D'ÉTUDES

La principale poursuite d'étude possible est la préparation du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion), permettant d'obtenir un niveau Master 2.

➤ Le **DUCG** est articulé autour des axes suivants :

- Être en cohérence avec les programmes nationaux de la filière Expertise Comptable permettant de se présenter à **l'examen national du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)**.
- Délivrer un diplôme d'université aux étudiants qui auront un niveau satisfaisant.
- Acquérir des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) recherchés par les professionnels de la gestion.
- Permettre aux étudiants-apprentis de s'insérer dans le tissu économique de la Région.

Modalités d'accès à la formation :

■ Conditions d'accès en DUCG :

L'accès à la formation :

- est ouvert **aux titulaires d'un diplôme** de niveau bac + 2 (DUT, BTS ou 2^{ème} année de licence ou de DCG ou d'autres diplômes admis en équivalence)¹,
- **les candidats sont sélectionnés** sur la base de leur dossier (résultats obtenus au cours des études supérieures, expérience professionnelle, activités annexes, lettre de motivation, etc.),

L'accès à la formation par la voie de l'apprentissage :

- Être âgé(e) de 30 ans au plus au début de la formation pour pouvoir signer un contrat d'apprentissage.
- Possibilité de suivre une partie de la formation sous réserve de l'acceptation de l'entreprise et du centre de formation.

¹Bulletin officiel n°39 du 27 octobre 2016
(http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletinofficiel.html?cid_bo=106290&cbo=1)

L'accès à la formation par la voie de la formation continue :

Publics concernés :

- Salariés à titre individuel ou pris en charge totalement ou partiellement au titre de la formation continue, d'un Congé individuel de formation, d'un compte personnel de formation.
- Demandeurs d'emploi (voir avec le SEFCA).

L'accès se fera de manière sélective, selon le cursus antérieur et les acquis professionnels des candidats. L'admission est effectuée après examen du dossier et entretien(s) avec le candidat afin de bien comprendre ses objectifs professionnels, de bien évaluer ses acquis et de définir son cursus.

Avec l'appui du service de formation continue de l'Université de Bourgogne et en liaison avec l'équipe pédagogique et les professionnels du champ d'activité, une assistance à l'élaboration du dossier (VAE, VAP) pourra être apportée.

Ils seront intégrés dans la promotion des étudiants DCG et pourront bénéficier d'un étalement de leur cursus sur 2 ou trois ans afin d'alléger la charge de formation et de permettre la poursuite d'un travail dans l'entreprise.

■ Conditions admission en DUCG :

L'admission en DUCG se fait après étude des dossiers de candidature par une commission d'admission composée d'enseignants de la formation; ils doivent être déposés auprès du service de la scolarité de l'IUT (voir site web de l'IUT - <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>)

L'admission est notifiée par un jury composé de professionnels et d'enseignants.

Elle se fait en deux temps :

- + **A l'IUT : évaluation sur dossier du niveau pédagogique de l'étudiant.**
- + **Dans l'entreprise : sélection des candidats en fonction du profil recherché.**

L'admission n'est définitive qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur (cabinet d'expertise comptable, entreprise, administration, association, etc.) et sous réserve de places disponibles.

■ Suivi et validation des contrats d'apprentissage / formation continue financée :

Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA)
Université de Bourgogne
Maison de l'université- Esplanade Erasme – BP 27877 – Dijon Cedex

☎ 03.80.39.55.28 / 51.98

alternance-iut@u-bourgogne.fr

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

Organisation et descriptif des études :

La préparation aux UE du DCG est dispensée dans le cadre des formations offertes par le département GEA de l'IUT de Dijon-Auxerre.

La formation se déroule **sur deux années de septembre à août** en alternant un temps en entreprise et un temps en formation académique. Elle permet aux candidats de l'apprentissage et de la formation continue de préparer 4 épreuves du DCG par an.

La formation théorique représente **875 heures** d'enseignements sur **deux années** de formation.

■ Tableau de répartition des enseignements :

Les matières enseignées dans la **préparation aux UE du DCG** sont présentées dans le tableau ci-dessous avec le nombre indicatif d'heures par unité d'enseignement. Seront proposées chaque année 4 UE pour la préparation des épreuves du DCG.

1ère année de formation			
Unités d'enseignement	CM intégrés	Coef	ECTS
UE3 : Droit social	115	1	9
UE10 : Comptabilité approfondie	135	1	9
UE11 : Contrôle de gestion	145	1	9
UE 12-1 : Anglais appliqué aux affaires	25	0,25	3
Total DCG	420	3,25	30

2ème année de formation			
Unités d'enseignement	CM intégrés	Coef	ECTS
UE2 : Droit des sociétés	105	1	7
UE4 : Droit fiscal	90	1	6
UE6 : Finance d'entreprise	120	1	8
UE7 : Management	115	1	8
UE12-2 : Anglais appliqué aux affaires	20	0,25	1
Total DCG	455	4,25	30

✚ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants expérimentés de l'Université de Bourgogne et d'intervenants professionnels (experts-comptables, conseillers juridiques et fiscaux, cadres d'entreprises ...).

La formation est coordonnée par un responsable pédagogique sous l'autorité du chef de département.

✚ MODALITÉS DES CONTRÔLES DE CONNAISSANCES :

Le contrôle des connaissances s'effectue dans chaque UE par un contrôle continu écrit ou oral, accompagné d'un examen terminal écrit.

✚ DÉLIVRANCE DU DIPLÔME :

Le diplôme d'université est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne **générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.**

Lorsque le diplôme d'université n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Le diplôme d'université est délivré sur proposition d'un jury désigné par le directeur de l'IUT.

Ce jury comprend :

- des professionnels des secteurs concernés (pour au moins un quart et au plus la moitié),
- des enseignants intervenant dans la formation.

✚ PARTENARIAT

- SEFCA
- Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne-Franche-Comté.
- Compagnies Régionales des Commissaires aux comptes de Dijon